

DEPARTEMENT
des
BOUCHES-du-RHONE
COMMUNE
d' AUBAGNE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 novembre 2022

Convocation du 09/11/2022

Date de publication : 18/11/2022

Conseillers en exercice : 043

Présents : 035

Quorum : 22

L'An deux mille vingt-deux, et le mardi quinze novembre à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à l'Espace des Libertés, salle Stéphane Hessel, sous la présidence de M. Gérard GAZAY, Maire.

N° 019-151122

**OBJET : FINANCES, BUDGET,
ECONOMIE, EMPLOI**

Approbation du montant de la redevance d'occupation du domaine public dans le cadre de Grains de Sel 2022, festival du livre et de la parole d'enfant.

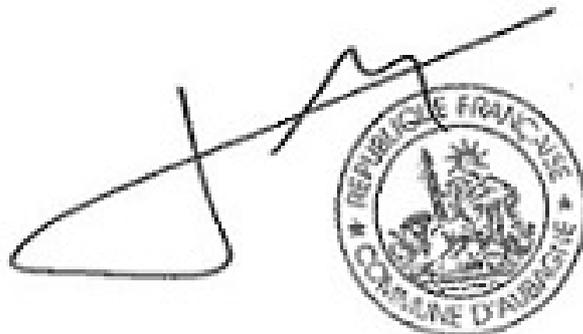
PRESENTS :

Monsieur GAZAY Gérard Maire,
Monsieur ROUSSET Alain, Madame AMARANTINIS Sophie,
Monsieur RUSCONI Vincent, Madame MENET Danielle, Monsieur AGOSTINI Pascal, Monsieur AMY Philippe, Madame MORFIN Geneviève, Monsieur LEVISSE André, Madame HARKANE Stéphanie, Monsieur LEANDRE Yoann, Madame MORNIERE Valérie, Monsieur MOURNAUD Léo, Madame LEVASSEUR Jeannine, Monsieur LOUIS Jean-Bernard, Madame GABRIEL Julie Adjoints,
Madame DUPLAN Irène, Madame MOISE-HIRMAN Monique, Monsieur GUEDJ Laurent, Madame BOURGUIGNON Cécile, Madame AMOROS Brigitte, Monsieur CANTARINI Stéphane, Madame ROUX Magali, Monsieur CHAMLA Franck-Clément, Madame THIBAUD Faustine, Monsieur PANGOURASSOU Jérémy, Monsieur KOURICHI Zarick, Madame BENASSAYA Dominique, Monsieur SALONE Arthur, Monsieur GRANDJEAN Denis, Madame FARDOUX Clémentine, Monsieur LATZ Alexandre, Madame BOUGEAREL Michèle, Monsieur PERRIN-TOININ Yves, Monsieur HERMANT Matthieu Conseillers Municipaux,
formant la majorité des Membres en exercice.

EXCUSES:

Madame TRIC Hélène (donne pouvoir à Madame MORFIN Geneviève), Monsieur JARQUE Patrice (donne pouvoir à Monsieur CHAMLA Franck-Clément), Monsieur COETTO Jérémy (donne

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20221115-151122_19-DE
Reçu le 21/11/2022
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=103016KNJ492,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR
21/11/2022



Délibération n° 019-151122 du Conseil Municipal du 15 novembre 2022 (suite)

pouvoir à Monsieur KOURICHI Zarick), Madame MEZERGUES MAUTREF Eliette (donne pouvoir à Madame FARDOUX Clémentine), Monsieur CHERIET Ahmed (donne pouvoir à Monsieur SALONE Arthur), Madame GIOVANNANGELI Magali (donne pouvoir à Monsieur LATZ Alexandre), Madame MELIN Joëlle (donne pouvoir à Madame BOUGEAREL Michèle), Monsieur MIROUX William (donne pouvoir à Madame ROUX Magali)

ABSENTS :

Monsieur Zarick KOURICHI a été élu(e) secrétaire

Madame Danielle MENET rapporte :

Dans le cadre de Grains de Sel, Festival du livre et de la parole d'enfant, la Commune met à disposition des librairies partenaires et d'un auto-éditeur, le domaine public aux fins de créer un espace librairie éphémère composé d'un chapiteau de 675 m² installé sur l'Esplanade De Gaulle.

La seule activité de vente autorisée est la vente d'ouvrages en rapport avec les thèmes développés pour le festival Grains de Sel.

Il est proposé deux tarifs distincts.

Un tarif pour les libraires pour lesquelles la mise à disposition est consentie et acceptée moyennant le versement d'une redevance d'occupation du domaine public constituée d'une partie fixe d'un montant forfaitaire de 250 euros (Deux cent cinquante euros) par libraire, pour toute la durée de la manifestation, et d'une partie variable correspondant à un pourcentage du chiffre d'affaire de 10 %. La Partie variable est reversée par les libraires, sur présentation de la facture après l'évènement.

Un tarif pour les auto éditeurs, pour lesquels la mise à disposition est consentie et acceptée moyennant le versement d'une redevance d'occupation du domaine public d'un montant forfaitaire symbolique de 5 euros (cinq euros), pour toute la durée du festival.

Cette délibération propose d'approuver le montant de la redevance d'occupation du domaine public.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

VU l'article L.2213-6 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT la nécessité pour la Commune de créer un tarif permettant d'appliquer une redevance d'occupation du domaine public à disposition des libraires partenaires et d'un auto-éditeur,

VU l'examen en Commission Municipale,

Après en avoir délibéré, DECIDE :

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20221115-151122_19-DE
Reçu le 21/11/2022
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=103016KNJ492,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR
21/11/2022



Délibération n° 019-151122 du Conseil Municipal du 15 novembre 2022 (suite)

ARTICLE Unique : d'APPROUVER le montant de la redevance d'occupation du domaine public dans le cadre de l'organisation du Festival Grains de Sel 2022.

ADOpte A L'UNANIMITE des MEMBRES PRESENTS

POUR EXTRAIT CONFORME

Gérard GAZAY
Maire

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20221115-151122_19-DE
Reçu le 21/11/2022
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=103016KNJ492,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR
21/11/2022

